

Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-130

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 31

Abstention : 0

Pour : 31

Contre : 0


→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 octobre 2023.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

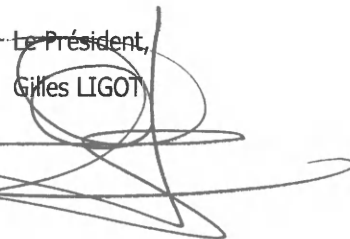
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.



Le Président,
Gilles LIGOT



Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le 29/11/2023
ID : 053-245300355-20231128-DL_2023_130-DE



Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-131

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**CONTRAT DE REUSSITE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE :
AVENANT N°2 AU CRTE ET CONVENTION FINANCIERE 2023**

Le Conseil Communautaire,

VU les délibérations DL-2021-089 et DL-2021-090 du Conseil Communautaire en date du 5 juillet 2021, adoptant la feuille de route du mandat 2020-2026 et approuvant la signature du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique avec l'État, la Région, le Département et les partenaires de l'État (ADEME, Agence de l'Eau et Banque des Territoires).

VU le CRTE et notamment son article 11 qui prévoit que le CRTE et/ou ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE.

CONSIDERANT que le CRTE a pour objectif d'affirmer la stratégie d'un territoire au travers d'actions et projets qui y seront menés tout au long du mandat et portés par la Communauté de communes, les communes membres, les partenaires institutionnels ou les acteurs privés (association par exemple).

CONSIDERANT les nombreux échanges qui ont eu lieu avec les responsables des mairies et les élus tout au long de l'année pour permettre à la Communauté de communes de l'Ernée de mettre à jour le tableau des actions inscrites au CRTE tel qu'annexé.

CONSIDERANT que les projets d'évolutions ont également fait l'objet d'échanges réguliers avec les services de l'État au cours de l'année 2023.

CONSIDERANT la nécessité d'adapter la dénomination du CRTE qui devient le contrat de réussite pour la transition écologique, de faire évoluer les indicateurs retenus à l'article 9 du CRTE et de mettre à jour le tableau récapitulatif des actions inscrites au CRTE (annexe 3), dans le cadre d'un projet d'avenant n° 2 joint en annexe.

CONSIDERANT la nécessité d'établir chaque année une convention financière dont le projet est joint à la présente délibération.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 14 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 21 novembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :31

Abstention :0

Pour :31

Contre :0

- APPROUVE l'avenant n°2 au Contrat de Réussite pour la transition Écologique tel qu'annexé,
- APPROUVE la convention financière annexée à la présente délibération pour l'année 2023,
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant et ladite convention financière.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-132

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**TRAVAUX CENTRE-VILLE D'ERNEE - PHASE 2 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE D'ERNEE**

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L2113-6 et L2113-7 de l'Ordonnance N°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative de la commande publique, permettant de constituer des groupements de commandes

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée, indiquant l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif,

VU les statuts de la commune d'Ernée, indiquant l'exercice des compétences voirie et eaux pluviales,

CONSIDERANT le projet de rénovation de la place Mazarin et de la rue Nationale à Ernée,

CONSIDERANT la nécessité de rénover une partie des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales,

CONSIDERANT l'intérêt technico-économique de mener conjointement les travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le cadre d'une convention de groupement de commande,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 21 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 27 novembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :31

Abstention :0

Pour :31

Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un groupement de commande avec la commune d'Ernée pour la réalisation des travaux de rénovation des réseaux de la place Mazarin et de la rue Nationale,

→ **ADOpte** à cet effet la convention de groupement de commande ci-annexée qui prévoit entre autres :

- Que la communauté de communes soit porteur du groupement et qu'à ce titre elle effectue les études préalables, l'élaboration des marchés, la passation des marchés et le suivi des travaux

- Que chaque collectivité s'acquitte des factures liées à sa compétence.

→ **APPROUVE** la répartition prévisionnelle des dépenses ci-dessous :

	Cout Total €HT	CCE		Commune	
Installation de chantier/ Déviation / signalisation / recolement / opérations de réception ...	20 000	50%	10 000	50%	10 000
Intervention sur eau potable	133 350	100%	133 350		
Intervention sur eaux usées	134 100	100%	134 100		
Intervention sur eaux pluviales	117 500			100%	117 500
TOTAL	404 950		277 450		127 500

→ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets eau et assainissement,

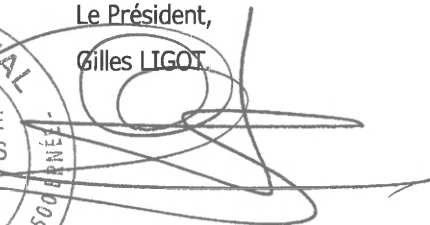

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document se rattachant à cette affaire

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.



Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-133

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

ACQUISITION DE DEUX PARCELLES SUR LA COMMUNE DE JUVIGNÉ POUR LA RÉALISATION DE 3 PROJETS D'INTÉRÊT PUBLIC

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT les conclusions du schéma directeur assainissement de la commune de Juvigné, réalisé en 2021, préconisant la rénovation de la station d'épuration de Juvigné,

CONSIDÉRANT les objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine, et notamment l'orientation 2 de son chapitre 2 : « Reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau en agissant sur les principales causes d'altération »,

CONSIDÉRANT les axes 2 et 3 de l'ambition 3 du Projet de Territoire, qui consiste à Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique,

CONSIDÉRANT l'axe 2 - action 12 du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Ernée, qui invite à accompagner la préservation des zones humides,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'acquérir les parcelles AM40 et 127 situées sur la commune de Juvigné pour la réalisation de 3 projets d'intérêt public (Mise en place d'installation d'assainissement collectif, création d'un espace de sensibilisation à l'environnement, travaux de restauration du cours d'eau) pour atteindre les objectifs du projet de territoire, du Plan Climat Air Energie Territorial et du SAGE Vilaine

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 novembre 2023,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Conseil des Maires du 21 novembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 32

Abstention : 0

Pour : 32

Contre : 0

→ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles ZM40 et ZM 127 situées sur la commune de Juvigné, d'une contenance totale de 8 467 m² appartenant à la SC MDL Crosne, pour un montant de 18 000 €

→ **CONFIE** la rédaction de l'acte d'acquisition à Maître Fritzinger, notaire à Ernée

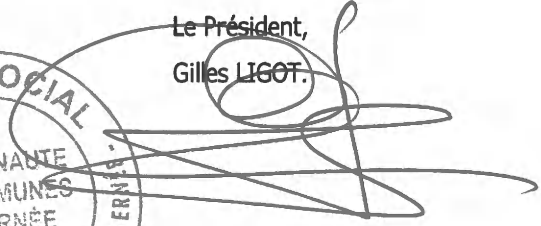
→ **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'acte à intervenir.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-134

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**RESTAURATION DES COURS D'EAU DU BASSIN DU GASTARD :
VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**

Le Conseil Communautaire,

VU la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006,

VU l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

VU l'article L 151-37 du Code Rural,

CONSIDERANT les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin du Gastard,

CONSIDERANT que le bassin versant du Gastard ne fait pas partie du périmètre d'intervention du Syndicat de bassin de l'Ernée,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2021, approuvant le lancement d'une étude sur le bassin versant du Gastard,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2022, approuvant l'inscription de dépenses prévisionnelles dans le Contrat Territorial Eau Ernée-Colmont, pour des travaux sur le bassin versant du Gastard,

CONSIDERANT l'avis du comité de pilotage réuni le 16 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 7 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 21 novembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :33

Abstention :0

Pour :33

Contre :0

→ **ADOPTE** le programme de travaux sur le Gastard pour les 6 prochaines années, ci-annexé,

→ **DECIDE** le lancement d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général afin de légitimer les interventions sur terrain privé,

→ **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'ouverture de l'enquête publique relative à ce programme,

→ **AUTORISE** le Président à déposer des demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil départemental de la Mayenne et de la Région Pays de la Loire pour le montant correspondant aux 2 premières années du programme, conformément au plan de financement ci-dessous :

	Coût total (euros TTC)	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Conseil départemental de la Mayenne	Région Pays de la Loire	CC de l'Ernée
Année 1	18 000	50%	20%	10%	20%
Année 2	57 000				
	75 000	37 500	15 000	75 000	15 000

→ **DECIDE** d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires sur l'exercice 2024,

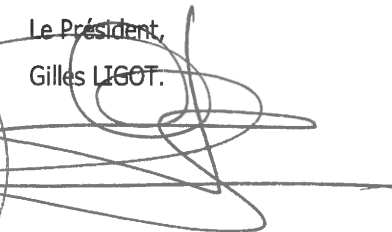
→ **AUTORISE** le Président à signer tout autre document se rattachant à la mise en œuvre du programme de travaux.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-135

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DU PATRIMOINE

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT les besoins de la Communauté de se doter d'une compétence spécifique de gestion de son patrimoine,

CONSIDERANT le tableau des effectifs,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 14 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 21 novembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 33

Abstention : 0

Pour : 33

Contre : 0

→ **DECIDE** de la création d'un emploi de chargé du patrimoine, à compter du 1/12/2023, selon les conditions suivantes :

- Poste à temps complet

- Grades de recrutements :

- Filière technique, catégorie C : cadre d'emploi des adjoints techniques

- Filière technique, catégorie C : cadre d'emploi des agents de maîtrise

- Filière technique, catégorie B : cadre d'emploi des techniciens territoriaux

A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général des collectivités locales. La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent

→ **CHARGE** le Président de l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an
Pour extrait conforme,

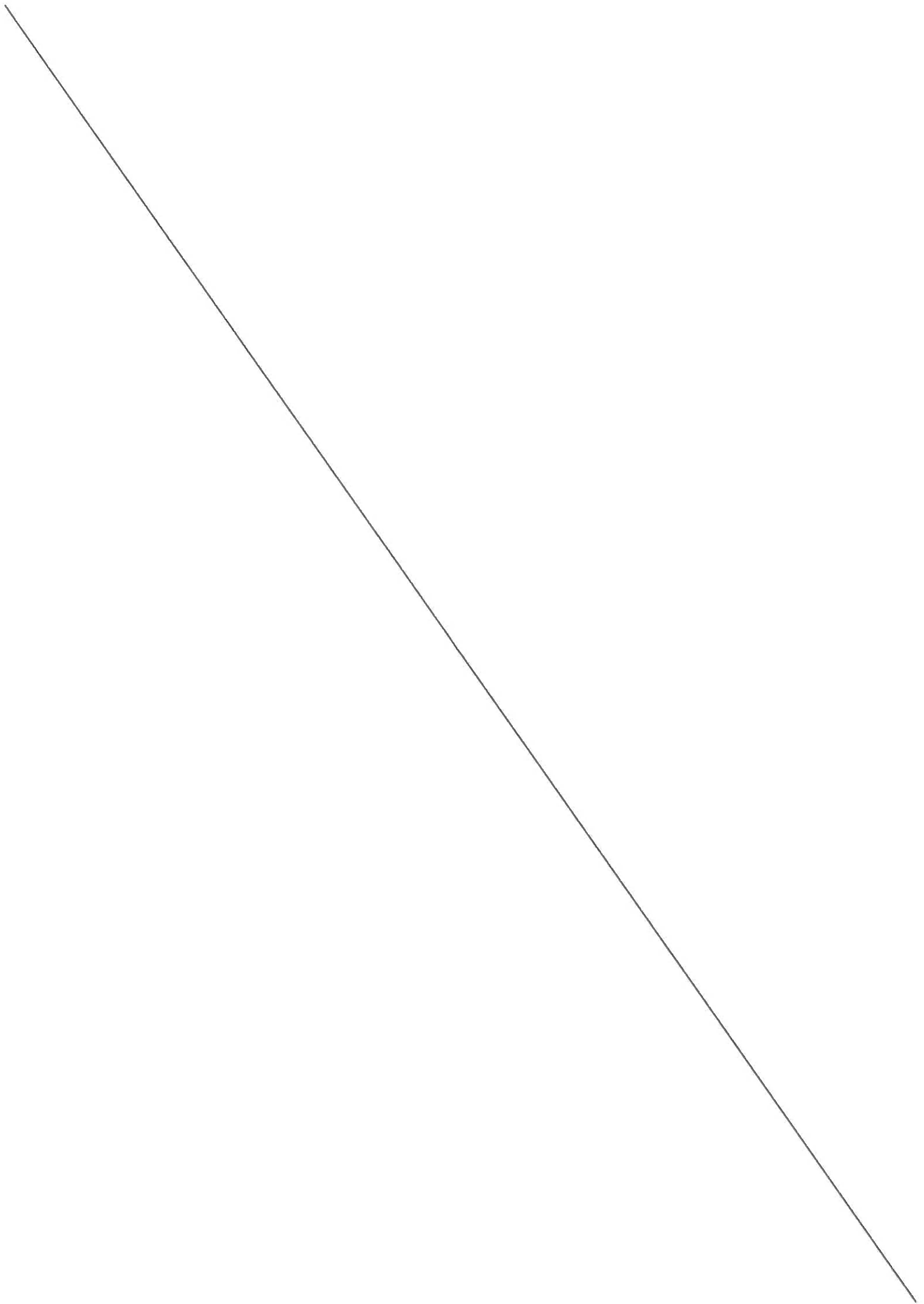
La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-136

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CLUB DE L'ERNEENNE TRIATHLON POUR LA SAISON
2023/2024**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de communes adoptés par délibération DL-2020-175 le 26 octobre 2020,

VU la délibération DL-2021-157 du 26 octobre 2021 relative à la passation des conventions de partenariat avec les associations,

VU la délibération DL-2022-104 du Conseil Communautaire en date du 5 juillet 2022 fixant le taux horaire d'encadrement du personnel de l'AquaFitness mis à disposition des associations,

CONSIDERANT, au vu de la mise en sommeil du Club de l'Ernéeenne Natation, que le club de l'Ernéeenne Triathlon reprend pour cette saison 2023-2024 une partie des créneaux du club de natation en plus de ses créneaux existants,

CONSIDERANT que de ce fait la contribution forfaitaire de la mise à disposition des bassins et le nombre d'heures d'encadrement augmentent,

CONSIDERANT l'avis Favorable du Bureau Communautaire en date du 14 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 21 novembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :33

Abstention :0

Pour :33

Contre :0

→ **APPROUVE** la convention ci-annexée à intervenir avec le club de l'Ernéeenne Triathlon pour la saison 2023-2024 pour un montant estimé de 7 879.40 € réparti comme suit :

- Contribution forfaitaire pour la mise à disposition des bassins : 1 600€ (1 créneau bassin sportif en entier à 600€ et 5 créneaux pour un total de 8 lignes d'eau à 125€).

- Encadrement (estimé à 392h) : 6 279,84€

→ **APPROUVE** la grille tarifaire modifiée et présentée en annexe,

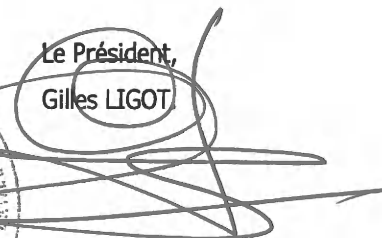
→ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.



Le Président,
Gilles LIGOT



Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-137

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

TARIFICATION : AJOUT D'UN TARIF POUR LA REVENTE DES ECO-CUPS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la mise en vente des éco-cups permet de répondre à des enjeux environnementaux,

CONSIDERANT la proposition de la Commission Tourisme-Loisirs, réunie le 8 juin dernier, invitant à la mise à disposition de gobelets réutilisables pour les usagers dits « éco-cups » moyennant l'achat de ces derniers au prix d'un euro,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 21 novembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :33

Abstention :0

Pour :33

Contre :0

→ **VALIDE** le tarif de revente des éco-cups au prix d'un euro,

→ **APPROUVE** le tarif nouvelle grille tarifaire annexée,

→ **CHARGE** le Président de l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

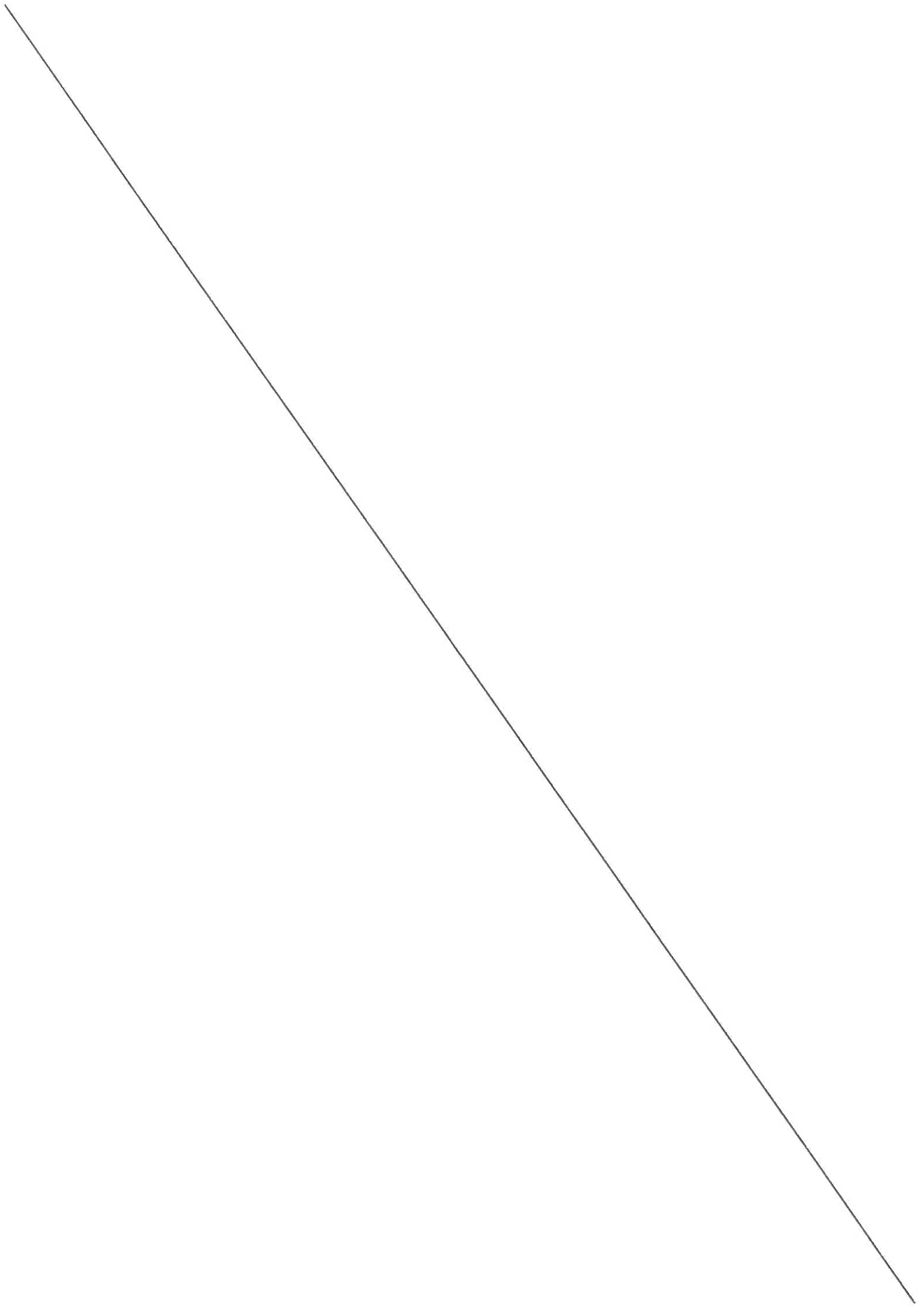
La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-138

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L 2312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) précisant les dispositions relatives au DOB,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent une commune de 3500 habitants et plus,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 21 novembre 2023,

Lecture faite du rapport d'orientation budgétaire, du rapport égalité homme/femme, du

Plan Pluriannuel d'Investissement,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :33

Abstention :0

Pour :33

Contre :0

→ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport annexé à la délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

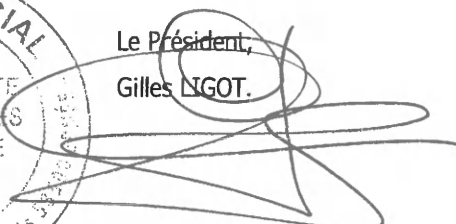
La Secrétaire de séance,

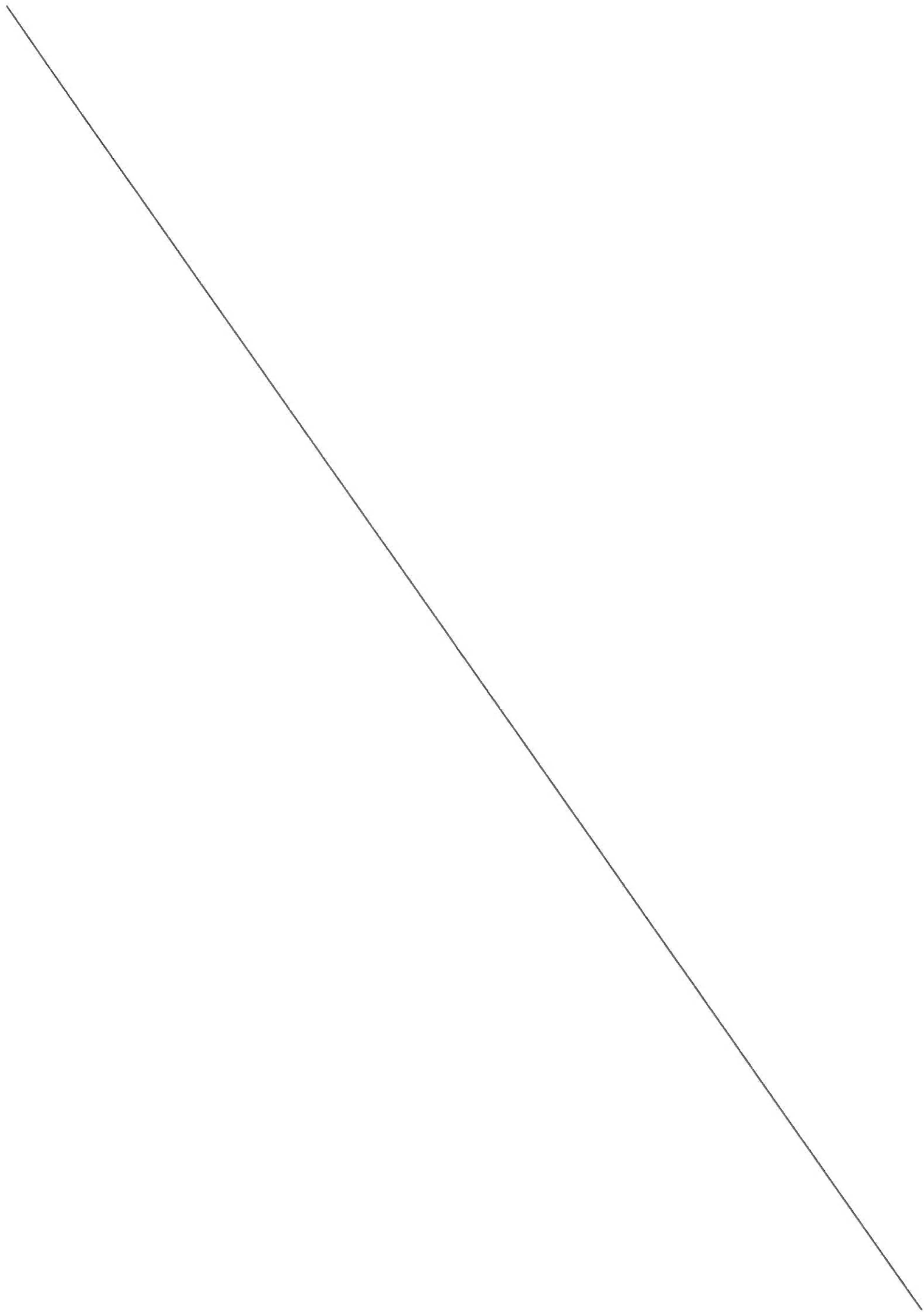
Annick GUILLAUME.



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-139

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMATRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**REVERSEMENT DES SUBVENTIONS ETAT PERÇUES POUR LE FONCTIONNEMENT DES ESPACES
FRANCE SERVICE AU BUDGET CIAS DE L'ERNEE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DL-2023-047 du 14/03/2023 relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement 2023 en faveur du CIAS de l'Ernée ainsi que le reversement des subventions de fonctionnement perçues pour le fonctionnement des EFS,

CONSIDERANT les compétences exercées par le CIAS de l'Ernée définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles et inscrites dans les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que le CIAS de l'Ernée est un établissement public rattaché à la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'évolution de l'aide 2023 perçue par l'Etat dans le cadre du fonctionnement des Espaces France Service,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 14 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 21 novembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 33

Abstention : 0

Pour : 33

Contre : 0

→ **AUTORISE** LE PRESIDENT à reverser au CIAS de l'Ernée des subventions perçues par le budget principal de la Communauté de communes dans le cadre du fonctionnement des deux Espaces France Services à hauteur de 85 000 € (15 000€ perçus fin 2022 et 70 000€ en 2023).

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

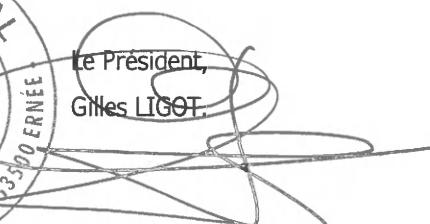
La Secrétaire de séance,

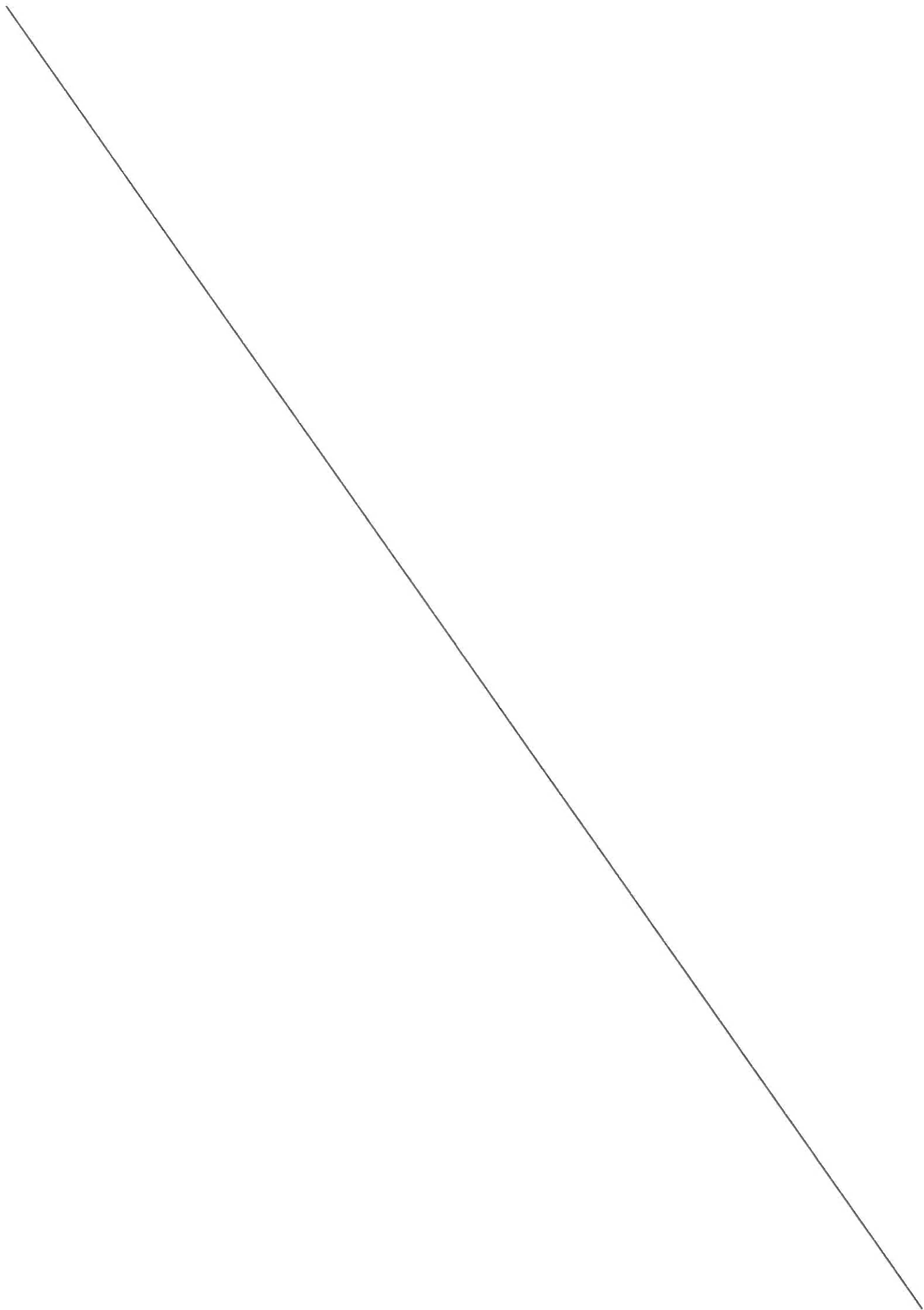
Annick GUILLAUME.



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-140

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2023

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 09/11/2006 instituant la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire dont le montant annuel est défini chaque année par délibération,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 7 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 21 novembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 33

Abstention : 0

Pour : 33

Contre : 0

→ **ADOpte** le tableau de répartition de la DSC 2023 ci-annexé pour un montant global de 32 500 € conformément aux critères suivants :

- 25% population
- 25% potentiel financier
- 20% effort fiscal
- 30% suivant une enveloppe prioritaire (même montant attribué à chaque commune)

→ **AUTORISE** le Président à procéder aux versements de la DSC sur le budget 2023.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

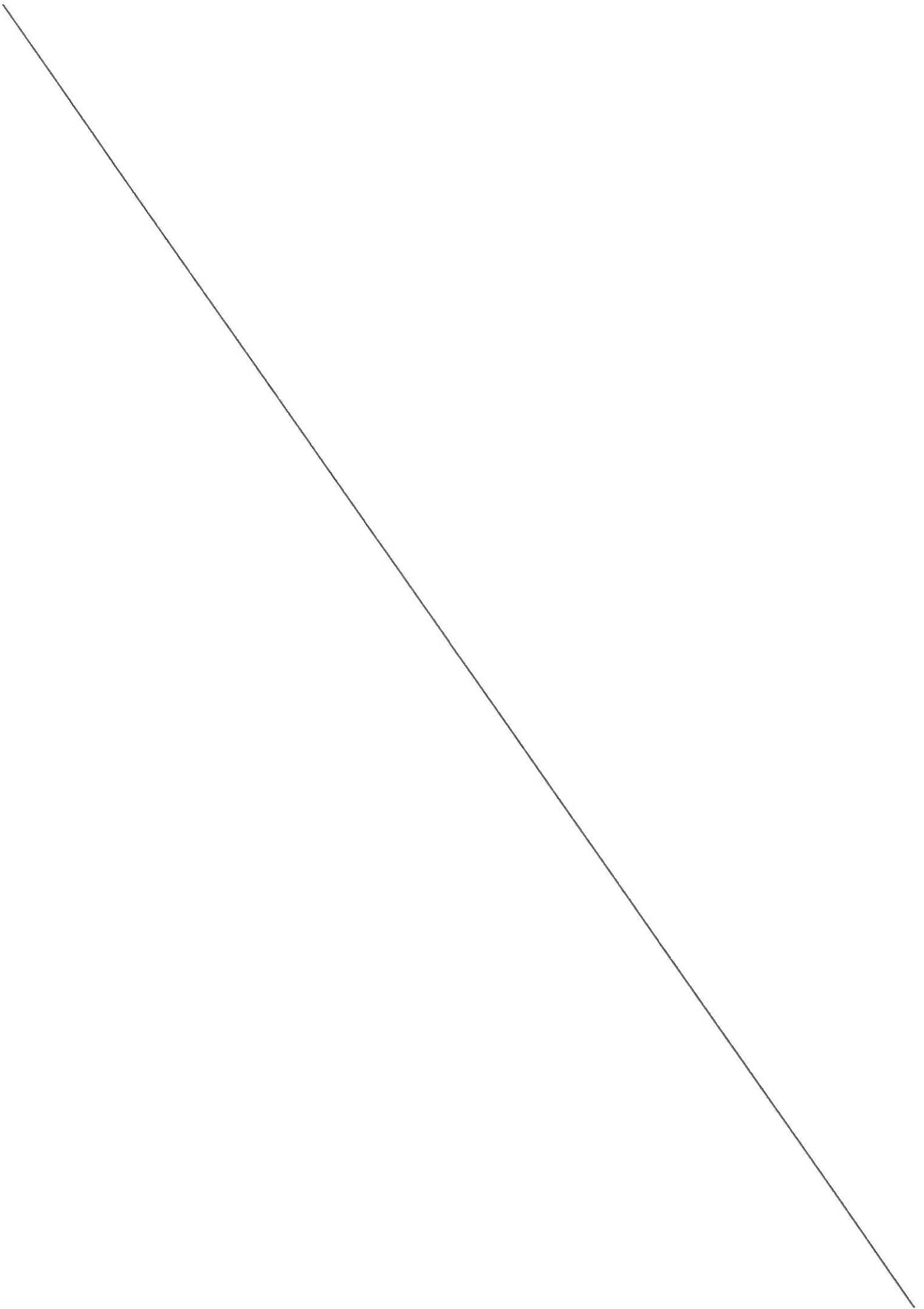
Annick GUILLAUME.



Le Président,

Gilles LIGOT





Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-141

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023 : ADOPTION DES MONTANTS DEFINITIFS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DL-2023-016 du 07/02/2023 adoptant les attributions de compensations provisoires pour 2023,

CONSIDERANT les services communs mis en place par la communauté de communes de L'Ernée conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT,

CONSIDERANT la révision au 1^{er} janvier de chaque année des attributions de compensation des communes afin de prendre en compte le coût des services communs de l'année n-1,

CONSIDERANT le coût réel 2022 du service commun « Systèmes d'information » qu'il convient de retenir pour la répartition entre les communes au titre de l'AC 2023,

CONSIDERANT les critères de répartition définis pour chacun des services communs,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 21 novembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 33

Abstention : 0

Pour : 33

Contre : 0

→ **ADOpte** pour l'année 2023 les attributions de compensations définitives conformément au tableau ci-annexé,

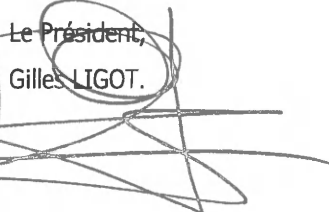
→ **MANDATE** le Président pour procéder aux régularisations nécessaires liées aux versements et recouvrements auprès des communes concernées.

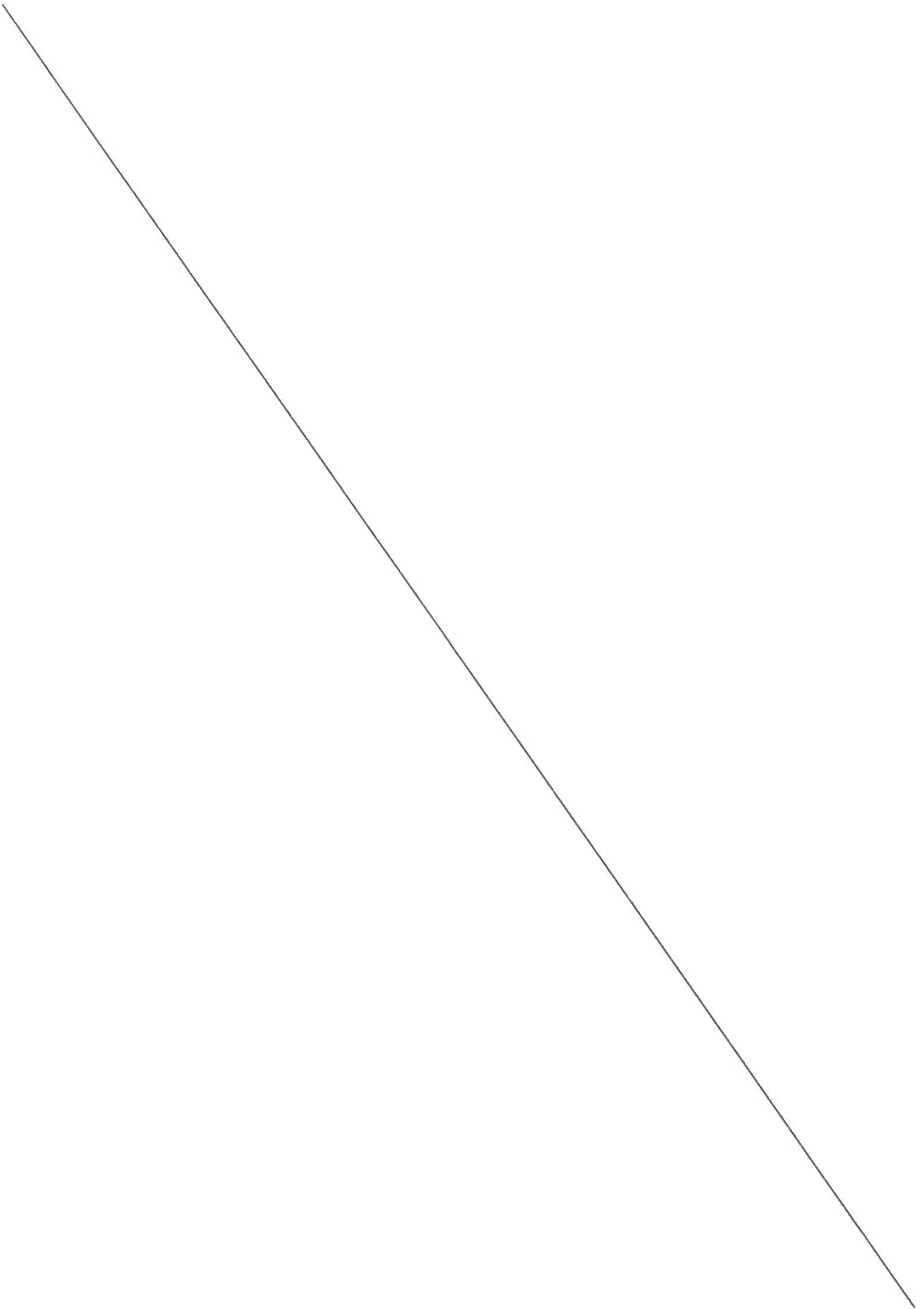
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-142

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

BUDGET 2023 : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 (Principal et annexes) et la reprise des résultats 2022,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et recettes ainsi que des ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 14 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 21 novembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 33

Abstention : 0

Pour : 33

Contre : 0

→ **MODIFIE** les prévisions budgétaires 2023 comme suit :

DM N°6 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
6419/323	Remboursement sur rémunérations du personnel		16 712,00
6227/323	Frais d'acte et contentieux	12 000,00	
657362/420	Subvention de fonctionnement au CIAS	10 000,00	
66111/01	Intérêts réglés à l'échéance	1 400,00	
661121/01	ICNE de l'exercice	-1 000,00	
661122/01	ICNE de l'exercice N-1	2 259,00	
6688/01	Autres charges financières	1 500,00	
7391111/01	Dégrèvement de TFPNB en faveur des JA	553,00	
74718/420	Subvention Etat - EFS		10 000,00
Total section de fonctionnement		26 712,00	26 712,00

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	8 460,00	
6518	Autres redevances pour licences	1 360,00	
6541	Créances admises en non-valeur	1 200,00	
6618	Intérêts des autres dettes	3 100,00	
6688	Autres charges d'intérêts	900,00	
022	Dépenses imprévues	-15 020,00	
Total de la section d'exploitation		0,00	0,00

DM N°3 : Budget annexe "ASSAINISSEMENT"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	2 000,00	
658	Charges diverses de gestion courantes (Remboursement des frais de chaulage)	1 100,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 300,00	
661121	Montants des ICNE de l'exercice	260,00	
7068	Autres prestations de services (contrôles de conformité)		2 119,28
022	Dépenses imprévues	-2 540,72	
Total de la section d'exploitation		2 119,28	2 119,28

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

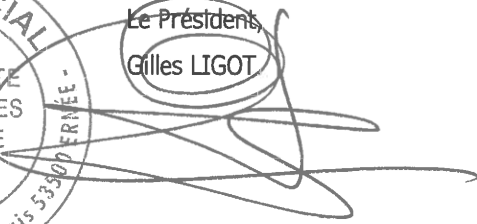
La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.




Le Président,

Gilles LIGOT



Séance du 28 novembre 2023
DL-2023-143

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date de Publication : 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi 28 novembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Mélanie BIDAULT (20h17), Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT (20h22), Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mmes Aurélie JARRY, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Séverine RICOULT, M. Éric ROBINEAU, Alain BELLAY, Bruno BOUVIER, Vincent DESSANDIER

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : M. Benoit HUBERT, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

AUTORISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC RTE LIGNE CROQUELOUP- ERNEE SUR LA
PARCELLE BL_0427 DU PA DE LA BRIMONNIERE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité pour RTE, dans le cadre du futur contournement sud d'Ernée d'effectuer des travaux de modification de la liaison aérienne 90 KV Croqueloup – Ernée,

CONSIDERANT que cette modification impactera la parcelle BL_0427 située à Ernée et appartenant à la Communauté de Communes de l'Ernée notamment par la mise en place d'un support et un surplomb sur 140 m,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver la convention de servitudes de passage et d'accès à RTE.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :33

Abstention :0

Pour :33

Contre :0

→ APPROUVE la constitution d'une servitude au bénéfice de RTE pour la parcelle BL_0427 ?

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de servitudes jointe en annexe,

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME



Le Président,

Gilles LIGOT.

